



Notre - Dame -
de-l'Île-Perrot

RÈGLEMENT NUMÉRO 556-1

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 556 QUI DÉCRÉTAIT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 153 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE REMPACEMENT DE LA CONDUITE PLUVIALE DE LA BAIE MADORE

AVIS DE MOTION :	- 2021-02-51
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT :	- 2021-02-52
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	- 2021-04-153
TENUE DE REGISTRE :	- Du 19 avril au 4 mai 2021
APPROBATION DU MAMH :	- 3 septembre 2021
ENTRÉE EN VIGUEUR :	- 3 septembre 2021

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite procéder à des travaux pour le remplacement de la conduite d'eau pluviale de la Baie Madore;

CONSIDÉRANT que le Règlement no 556 décrétant une dépense et un emprunt d'une somme de 153 000 \$ pour la réalisation de ces travaux est entré en vigueur le 25 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que suite à une estimation détaillée du coût des travaux par les professionnels consultants de la Ville, le budget du projet doit être revu à la hausse;

CONSIDÉRANT que Règlement no 556 doit être modifié pour prévoir un emprunt d'une somme de 342 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville soumettra ces travaux dans sa programmation de travaux pour l'obtention de financement en vertu du programme TECQ 2019-2023;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil tenue le 9 février 2021 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance.

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

2. Le titre du Règlement no 556 est remplacé par le suivant :

Règlement no 556 décrétant une dépense et un emprunt d'une somme de 342 000 \$ pour des travaux de remplacement de la conduite pluviale de la Baie Madore

3. L'article no 2 du Règlement no 556 est remplacé par le suivant :

Le Conseil est autorisé à effectuer des travaux relatifs au remplacement de la conduite d'eau pluviale de la Baie Madore, incluant les frais, les taxes nettes, les contingences et les frais de financement, tel qu'il appert de l'estimation sommaire préparée par Guillaume Laforest, trésorier, en date du 4 février 2021 et de l'estimation préliminaire préparée par Karen Duhamel, ingénieure, de la firme Consultants en développement et gestion urbaine CDGU Inc. en date du 7 décembre 2020, lesquelles font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

4. L'article no 3 du Règlement no 556 est remplacé par le suivant :

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 342 000 \$ aux fins du présent règlement.

5. L'article no 4 du Règlement no 556 est remplacé par le suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 342 000 \$ sur une période de 20 ans.

6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Danie Deschênes, mairesse

Catherine Fortier-Pesant, greffière

ANNEXE A
ESTIMATION SOMMAIRE PAR TRÉSORIER

ANNEXE - A
Estimation sommaire

1) Coût de construction	304 000
2) Contingence	15 000
Sous total	319 000 \$
3) Taxes nettes (tvq seulement)	16 000
4) Frais de financement	7 000
Total	342 000 \$



Guillaume Laforest, Trésorier

4 février 2021

ANNEXE B
ESTIMATION PRÉLIMINAIRE DES COÛTS



Client Ville Notre-Dame-de-L-Île-Perrot
 Projet Remplacement d'une conduite d'égout pluvial et de son émissaire
 No dossier 063 - 063 - 37 Date 2020-12-07
 Préparé par Karen Duhamel, ing. Page 1 de 3
 Sujet **ESTIMATION PRÉLIMINAIRE**

ART. N°	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
1.0	PRÉPARATION DES LIEUX	74 880,00 \$
2.0	EAU POTABLE	11 750,00 \$
3.0	ÉGOUT PLUVIAL	169 300,00 \$
4.0	RÉFECTIONS	47 990,00 \$
SOUS-TOTAL		303 920,00 \$
TPS (5%)		15 196,00 \$
TVQ (9.975%)		30 316,02 \$
TOTAL		349 432,02 \$



Client	Ville Notre-Dame-de-L-Île-Perrot		
Projet	Remplacement d'une conduite d'égout pluvial et de son émissaire		
No dossier	063 - 063 - 37	Date	2020-12-07
Préparé par	Karen Duhamel, ing.	Page	2 de 3
Sujet	ESTIMATION PRÉLIMINAIRE		

ART. N°	DESCRIPTION	QUANTITÉ APPROX.	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
1.0	PRÉPARATION DES LIEUX				
1.1	Organisation de chantier et frais généraux	100%	Global	8 900,00 \$	8 900,00 \$
1.2	Enlèvement de bordure existante	56,0	m	30,00 \$	1 680,00 \$
1.3	Enlèvement d'enrobé bitumineux existant	125,0	m ²	7,60 \$	950,00 \$
1.4	Enlèvement de regard	2,0	un.	600,00 \$	1 200,00 \$
1.5	Enlèvement d'arbres	100%	Global	5 000,00 \$	5 000,00 \$
1.6	Conduite d'égout pluvial existante à enlever et disposer hors-site, B.A., 600 mm Ø	10,0	m	75,00 \$	750,00 \$
1.7	Enlèvement, entreposage et pose de bloc de béton existant	4,0	un.	350,00 \$	1 400,00 \$
1.8	Soutènement poteau HQ + plan ING	100%	Global	5 000,00 \$	5 000,00 \$
1.9	Contrôle des eaux	100%	Global	55 000,00 \$	50 000,00 \$
TOTAL - PRÉPARATION DES LIEUX					74 880,00 \$
2.0	EAU POTABLE				
2.1	Déviations d'une conduite d'eau potable, PVC DR-18, 150 mm Ø, incluant nettoyage, test et essais, isolant HI-60, type 3	25,0	m	470,00 \$	11 750,00 \$
TOTAL - EAU POTABLE					11 750,00 \$



Client Ville Notre-Dame-de-L-Île-Perrot

Projet Remplacement d'une conduite d'égout pluvial et de son émissaire

No dossier 063 - 063 - 37

Date 2020-12-07

Préparé par Karen Duhamel, ing.

Page 3 de 3

Sujet **ESTIMATION PRÉLIMINAIRE**

ART. N°	DESCRIPTION	QUANTITÉ APPROX.	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
3.0	ÉGOUT PLUVIAL				
3.1	Enlèvement du mur de tête existant	100%	Global	2 000,00 \$	2 000,00 \$
3.2	Conduite d'égout pluvial existante à enlever et disposer hors-site, B.A., 1200 mm Ø	7,0	m	75,00 \$	525,00 \$
3.3	Conduite d'égout pluvial existante à enlever et disposer hors-site, TTOG, 1200 mm Ø	37,0	m	100,00 \$	3 700,00 \$
3.4	Arasement d'un regard existant	1,0	un.	600,00 \$	600,00 \$
3.5	Remplacement conduite d'égout pluvial, cl. IV B.A., 600mm Ø, incluant raccordement	10,0	m	400,00 \$	4 000,00 \$
3.6	Conduite d'égout pluvial en B.A., 1200 mm Ø	25,0	m	1 025,00 \$	25 625,00 \$
3.7	Conduite d'égout pluvial en TTOG recouvert de polymère, 1200 mm Ø, incluant cheminée	103,0	m	700,00 \$	72 100,00 \$
3.8	Regard M-2100	1,0	un.	10 000,00 \$	10 000,00 \$
3.9	Regard M-2400	1,0	un.	15 000,00 \$	15 000,00 \$
3.10	Mur de tête en béton	1	un.	15 000,00 \$	15 000,00 \$
3.11	Perré de protection calibre 100@200 mm de 300 mm d'épaisseur (incluant la membrane géotextile)	10	m ²	650,00 \$	6 500,00 \$
3.12	Perré de protection calibre 200@300 mm de 500 mm d'épaisseur (incluant la membrane géotextile)	15	m ²	950,00 \$	14 250,00 \$
TOTAL - ÉGOUT PLUVIAL					169 300,00 \$
4.0	RÉFECTIONS				
4.1	Bordure de béton de ciment	56,0	m	120,00 \$	6 720,00 \$
4.2	Ajustement des regards d'égout existant	1	un.	310,00 \$	310,00 \$
4.3	Réfection de la chaussée existante	125,0	m ²	120,00 \$	15 000,00 \$
4.4	Nivellement au-dessus de la conduite hors-chaussée, remblayage de l'enlèvement conduite hors chaussée et disposition des surplus d'excavation	100%	Global	13 000,00 \$	13 000,00 \$
4.5	Gazon en plaques incluant 100 mm de terre végétale	45,0	m ²	16,00 \$	720,00 \$
4.6	Ensemencement hydraulique incluant 100 mm de terre végétale	1360,0	m ²	9,00 \$	12 240,00 \$
TOTAL - RÉFECTIONS					47 990,00 \$